

-----
Séance du mercredi 22 avril 2026
-----**Délibération n° 99_2026_001****Ordre du jour**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 22 avril deux mille vingt-six à 18 heures
salle des Actes de l'hôtel de Ville à Saint-Amand-Montrond.

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants	POUR	CONTRE	Abstentions	Date de convocation	Date de l'affichage
38	34	2	36	0	0	0	13/04/2026	13/04/2026

Conseillers présents :

Almaric GUIDOUX, Aurélien DEQUIEDT, Olivier PARILLAUD, Roger PORTMANN, Pascal AUPY, Fabienne PETIT, Didier NOYER, Christelle DAGOIS, Patrick BIGOT, Bernadette ROBIN (suppléante de Fabienne TROMPAS), Philippe AUZON, Philippe PERRICHON, Michelle RIVET, Richard BEGUIN, Franck DAUMIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Stéphane GIBAUT, Brice SOULIVONG, Emmanuel RIOTTE, Isabelle CHAPUT, Jacqueline CHAMPION, Geoffroy CANTAT, Mélanie GROSBOT, Arnaud CHAMPAGNEUX, Brigitte MERCIER, Raphaël FOSSET, Sophie CUINIERES, Desislava DIMOV, Jean-Pierre PEAUDECERF, Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Patrick MOREL, Charles ADOLPH

Conseillers avant donné pouvoir :

Philippe MARME pouvoir à Isabelle CHAPUT,
Patrick RAVARD pouvoir à Geoffroy CANTAT

Conseillers absents :

Philippe AUPET
Patrick PREVOST

Secrétaire de séance : Clarisse DULUC

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site internet de Cœur de France et pourra faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif d'Orléans

Séance du mercredi 22 avril 2026

Délibération n° 99_2026_001

Ordre du jour

Rapporteur : Charle ADOLPH

FONCTION ADMINISTRATIVE

1. Installation du Conseil communautaire
2. Election du Président
3. Détermination du nombre de vice-Présidents
4. Election des Vice-Présidents
5. Lecture de la Charte de l'Elu local
6. Exercice du droit à la formation des élus : détermination des orientations et des crédits ouverts
7. Fixation de l'indemnité du Président et des Vice-Présidents
8. Mise en place du bureau
9. Mise en place de la Conférence des Maires
10. Délégation de l'organe délibérant au Président
11. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 3 décembre 2025
12. Vote des taux des taxes directes locales 2026
13. Retrait de la délibération 01_2025_124 du 3 décembre 2026 portant sur l'acquisition de locaux commerciaux rue Henri Barbusse
14. Acquisition d'un local commercial – 51-53 rue Henri Barbusse (lot 42)

La secrétaire,

Clarisse DULUC

Le Président,

Emmanuel RIOTTE



La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site internet de Cœur de France et pourra faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif d'Orléans